



Fiche de constitution d'un dossier de Réception à Titre Isolé de véhicule en application du Code de la Route

RTI02.8

Véhicules à moteur à 2 ou 3 roues non conformes à une réception

VÉHICULES CONCERNÉS

Motocyclettes sans side car, tricycles à moteur, quadricycles à moteur, cyclomoteurs à 2 ou 3 roues
Neufs ou usagés

- Abréviations correspondants aux genres français : MTL, MTT, MTT2, TM, QM, CYCL et CL
- Abréviations correspondants aux catégories internationales : L1e, L2e, L3e, L4e, L5e, L6e et L7e

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Titre de circulation du véhicule
Ou
Document officiel prouvant l'origine de propriété du véhicule et certifiant que le titre de circulation du véhicule à été retiré par le pays d'origine,
Ou
Certificat international pour automobile en cours de validité délivré par les autorités du pays d'origine
Ou
Certificat de conformité
- Pièce 3 Attestation établie par le constructeur ou son représentant établissant la conformité partielle ou la non conformité à la réglementation française ou européenne
- Pièce 4 Justificatifs de conformité du véhicule à la réglementation française ou européenne sur les points non attestés conformes par le constructeur ou son représentant (cf. pièce 3), constitués par un ou plusieurs des documents ci après (*il s'agit de produire les justificatifs ayant permis l'homologation et l'immatriculation du véhicule dans le pays de provenance*) :
 - les fiches de communication CE ou ECE délivrés par le constructeur ou son représentant accrédité,
 - les procès verbaux d'essais et leurs résultats délivrés par un organisme ou un laboratoire accrédités,
 - les attestations délivrées par le constructeur ou son représentant (indiquant notamment le numéro des fiches ou PV d'essais).
- Pièce 5 Bulletin de pesée du véhicule à vide en ordre de marche sans conducteur ni passagers, réservoirs pleins

- Pièce 6 Notice descriptive simplifiée du véhicule (cf. modèle annexe 2). *(ce document doit être accompagné par tout autre document technique pouvant justifier certaines caractéristiques de la notice)*
Nota : en cas de véhicule neuf, la notice doit comporter le visa du Centre National de Réception de Véhicules à Monthléry
- Pièce 7 Plans ou photos du véhicule
- Pièce 8 Attestation du constructeur du moteur concernant les caractéristiques du moteur (cf. modèle annexe 3)
- Pièce 9 Attestation du constructeur du véhicule ou son représentant concernant les caractéristiques de la transmission et de la puissance à la roue (cf. modèle annexe 4)
- Pièce 10 Attestation du constructeur ou son représentant concernant le calcul de la vitesse maximale (cf. modèle annexe 5)
- Pièce 11 Attestation du constructeur ou son représentant concernant l'indicateur de la vitesse (cf. modèle annexe 6)

PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VÉHICULE

- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DRIEE/DREAL/DEAL ou par mandat cash à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.
- Plaque de constructeur à poser sur le véhicule (si inexistant à l'origine) (cf. modèle annexe 7)

RECOMMANDATIONS

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DRIEE/DREAL/DEAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.*

➤ **Il sera procédé à une évaluation de la conformité du véhicule après examen du dossier et vérification du véhicule. La DRIEE/DREAL/DEAL pourra demander des pièces complémentaires ou demander la pose de plaques anti-manipulation pour les cyclomoteurs et les motocyclettes.**

Dans le cas où la conformité de certains organes, fonctions ou systèmes du véhicule n'aura pu être établie selon les indications de la pièce 4 ci-dessus ou en l'absence de ceux-ci, la DRIEE/DREAL/DEAL exigera la production de justificatifs complémentaires. Ces justificatifs seront constitués par des essais et vérifications complémentaires réalisées par un laboratoire reconnu. En France, le seul laboratoire reconnu est l'UTAC, autodrome de Linas, 91311 Monthléry.

➤ *La DRIEE/DREAL/DEAL examinera ensuite l'instruction d'une demande de dérogation particulière auprès du Ministère en charge des Transports. La dérogation peut faire l'objet d'un refus ou d'une acceptation selon la réglementation du Code de la Route, les justifications apportées et/ou les mises en conformité réalisées. Tous les cas de refus seront motivés par un courrier de la DRIEE/DREAL/DEAL.*

IMMATRICULATION DU VEHICULE

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue en préfecture ou sur le site internet : <http://www.service-public.fr/formulaires/>

UNION EUROPEENNE & ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

- Les États membres de l'Union européenne (UE) sont les suivants:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- Les pays de l'Espace économique européen (EEE) sont les suivants :

les États membres de l'Union européenne ainsi que les pays ci après : Islande, Liechtenstein, Norvège.

Pour les véhicules importés non conforme de l'UE ou de l'EEE, la présente fiche tient compte des principes du droit communautaire introduits par la Communication interprétative 2007/C68/04 du 14 février 2007 de la Commission Européenne concernant les procédures d'immatriculation des véhicules originaires d'un autre Etat membre.

ANNEXE 1

DEMANDE DE RÉCEPTION À TITRE ISOLÉ

Motif de la réception :
(voir intitulé de la fiche de constitution du dossier)

Je soussigné : (Nom et prénom)
propriétaire du véhicule ci-dessous désigné
N° de téléphone où l'on peut joindre le demandeur (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

Donne mandat à :
(coordonnées précises de la personne ou de la société mandatée le cas échéant)
N° de téléphone où l'on peut joindre le mandataire (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

Demande la réception à titre isolé de mon véhicule suivant :
Numéro d'immatriculation :
Marque :
Type :

N° d'identification :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(ce numéro, habituellement à 17 caractères, se trouve sur le certificat d'immatriculation et sur la plaque du constructeur. Il est aussi frappé sur le châssis ou la coque du véhicule).

Le véhicule a fait l'objet des modifications / transformations suivantes :
.....
.....
.....

A, le
(Signature du propriétaire)

ANNEXE 2

NOTICE DESCRIPTIVE SIMPLIFIEE D'UN VEHICULE

(catégorie internationale L)

Numéro d'identification : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date de 1^{ère} mise en circulation : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Propriétaire (nom & prénom) :

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur :
- 0.1.1. Représentant accrédité en France :
- 0.3. Marque :
- 0.4. Désignation commerciale :
- 0.5. Catégorie internationale :
- 0.6. Genre :
- 0.7. Type :
- Variante(s) :
- Version(s) :
- 0.7.1. Décodage des TVV :
- 0.8. Puissance administrative :

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues :
- 1.1.1. Emplacement des roues motrices :
- 1.1.2. Emplacement des roues directrices :
- 1.2. Dimensions des pneumatiques :
- 1.3. Constitution du châssis ou de la coque :
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur :
- 1.5. Emplacement de la cabine de conduite :

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :
- 2.4. Masse en charge techniquement admissible :
- 2.5. Charges maximales admissibles :
 - 2.5.1. Sur l'essieu 1 :
 - 2.5.2. Sur l'essieu 2 :
- 2.8. Empattement :
- 2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
 - 2.9.0. Total :
 - 2.9.1. Sur l'essieu 1 :
 - 2.9.2. Sur l'essieu 2 :
- 2.12. Longueur hors tout :
- 2.13. Largeur hors tout :
- 2.15. Hauteur hors tout :

3. MOTEUR

- 3.1. Dénomination du type :
- 3.1.1. Marque :
- 3.1.2. Marquage moteur :
- 3.2. Description générale :
 - 3.2.1. Genre :
 - 3.2.2. Principe de fonctionnement :
- 3.3. Nombre et dispositions des cylindres :
- 3.4. Cylindrée :
- 3.6. Puissance maximale (kW) :

- 3.7. Régime de puissance maximale (tr/min) :
- 3.11. Carburant utilisé :
- 3.12. Réservoir de carburant :
- 3.12.1. Emplacement :
- 3.12.2. Capacité (litres) :
- 3.12.3. Matériau :
- 3.17. Dispositif d'antiparasitage :
- 3.19. Nombre de silencieux d'échappement :
- 3.20. Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dB(A)) :
- 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/min) :
- 3.20.3. Position de la sortie d'échappement :

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesses :
- 4.2. Type d'embrayage :
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues :
- 4.4. Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
- 4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1 000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte (*)	Rapport du pont (*)	Démultiplications totales	Vitesse à 1 000 tr/min (en km/h)
1				
2				
3				
4				
5				
Marche AR				

- soit 4.5. Vitesse maximale calculée :km/h ;
- soit 4.5. Vitesse maximale effective :km/h.
- 4.5. Vitesse maximale (km/h) :
- 4.6. Indicateur de vitesse :
- 4.7. Compteur kilométrique :

5. SUSPENSION

- 5.1. Avant :
- 5.2. Arrière :

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction :
- 6.2. Diamètre de braquage hors-tout (m) :

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service :
- 7.3. Frein de secours :
- 7.4. Frein de stationnement :
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1. Frein de service :
- 7.5.2. Frein de secours :
- 7.5.3. Frein de stationnement :
- 7.6. Assistance des freins :
- 7.6.1. Frein de service :
- 7.6.2. Frein de secours :
- 7.6.3. Frein de stationnement :
- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie :
- 7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances :

- 7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme :.....
- 7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :.....
- 7.8. Type de freins :
 - 7.8.1. Frein de service :
 - 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 :.....
 - 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 :.....
 - 7.8.1.3. Sur l'essieu 3 :.....
 - 7.8.2. Frein de secours :.....
 - 7.8.3. Frein de stationnement :.....

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie :.....
- 8.3. Nombre de places assises :.....

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route :.....
- 9.2. Feux de croisement :.....
- 9.3. Feux de position :.....
- 9.4. Feux de position arrière :.....
- 9.5. Indicateurs de changement de direction :
 - 9.5.1. Avant :.....
 - 9.5.2. Arrière :.....
- 9.6. Feux stop :.....
- 9.7. Éclairage de la plaque d'immatriculation :.....
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
 - 9.8.1. Avant :.....
 - 9.8.1. Arrière :.....
- 9.9. Feux de détresse :.....

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires :
 - 10.1.3. Rétroviseurs :.....
 - 10.1.3.1. Extérieur :.....
 - 10.1.4. Avertisseurs sonores :.....
 - 10.1.5. Dispositif antiviol :.....
- 10.2. Marques d'identité :
 - 10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur :.....
 - 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :.....
 - 10.2.3. Structure du numéro d'identification :.....
 - 10.2.5. Identification du moteur :.....

Date :

Signature :

Nom, prénom, qualité du signataire :

ANNEXE 3

**ATTESTATION DU CONSTRUCTEUR DU MOTEUR
CONCERNANT LES CARACTÉRISTIQUES ET LA PUISSANCE DU MOTEUR**

Nous soussignés, constructeur,

Certifions que le moteur décrit ci-après :

Marque

Type

N° de série :

Présente les caractéristiques suivantes :

Cylindrée :

Puissance (selon directive 95/1/CE *) :kW à tr.min⁻¹

** la puissance mesurée selon la directive 95/1/CE modifiée correspond à la puissance disponible au banc d'essai en bout de vilebrequin ou de l'organe équivalent*

Fait àle.....

Signature, cachet du constructeur de moteur

ANNEXE 4

**ATTESTATION DU CONSTRUCTEUR DU VÉHICULE
CONCERNANT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA TRANSMISSION
ET DE LA PUISSANCE À LA ROUE**

Nous soussignés, constructeur,

Certifions que le véhicule décrit ci-après :

Marque

Catégorie

Type

N° de série :

Puissance (selon directive 95/1/CE *) :kW à tr.min⁻¹

** la puissance mesurée selon la directive 95/1/CE modifiée correspond à la puissance disponible au banc d'essai en bout de vilebrequin ou de l'organe équivalent*

Présente les caractéristiques suivantes :

- Transmission
 - transmission fluide ou non fluide :
 - nombre de points de contact : n =
 - type de denture :

- Puissance à la roue
Pr =

Fait àle.....

Signature, cachet du constructeur du véhicule

ANNEXE 5

**ATTESTATION DU CONSTRUCTEUR DU VÉHICULE
CONCERNANT LE CALCUL DE LA VITESSE MAXIMALE**

Véhicule

- Catégorie : _____
- Marque : _____
- N° de série : _____

Moteur

- Marque / Type :
- Régime de puissance maximale du moteur $R_{p_{max}} =$ _____ tr/min

Transmission

Boite de vitesse

Vitesse	R1	R2	...	Rn	RT
1					
2					
...					
N					RTmax

RT = Rapport total = $R1 \times R2 \times \dots \times Rn$

RTmax = Rapport total pour atteindre la vitesse maximale

Transmission continue

Vitesse	R1	R2	...	Rn	RT
Variateur minimal					
Variateur maximal					

RTmax = RT(Variateur maximal)

Suspension

- Pneumatiques :
- Dimensions :
- Circonférence de roulement : Circ = _____ m

Vitesse maximale théorique

$V_{max} = 1,2 \times R_{p_{max}} \times RT_{max} \times Circ \times 60/1000 =$ _____ km/h

Fait àle.....

Signature, cachet du constructeur du véhicule

ANNEXE 6
**ATTESTATION DU CONSTRUCTEUR
CONCERNANT L'INDICATEUR DE LA VITESSE**

Nous soussignés, constructeur,

Certifions que la vitesse indiquée par l'indicateur de vitesse

Marque

Installé sur le véhicule décrit ci-après :

Marque

Type

N° de série :

N'est jamais inférieure à la vitesse réelle de celui-ci

Fait àle.....

Signature, cachet du constructeur du véhicule

ANNEXE 7

MODELE DE PLAQUE DE CONSTRUCTEUR

Une plaque dont le modèle est donné ci-après, doit être posée à demeure sur un élément indémontable du véhicule.

Constructeur :
N° d'identification :
Niveau sonore à l'arrêt :dB(A) àtour/min

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.